



# PROJET PEDAGOGIQUE

## CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFERUIS)

### **Emmanuelle ROBERT**

*Responsable du Pôle Formations à  
l'Encadrement et au Management  
Responsable Programmation  
Masters IDS MOISM et IDS CDISM  
Université de Nantes FC*

ARIFTS Site Nantais  
10 rue Marion Cahour – 44400 REZE  
Tél : 02.40.75. 92.75  
[e.robort@arifts.fr](mailto:e.robort@arifts.fr)

### **Stéphanie LABARRE**

*Coordinatrice formation  
CAFERUIS  
Formatrice Pôle Formations à  
l'Encadrement et au Management*

ARIFTS Site Nantais  
10 rue Marion Cahour – 44400 REZE  
Tél : 02 40 75 99 04  
[s.labarre@arifts.fr](mailto:s.labarre@arifts.fr)

### **Corinne LECONTE**

*Assistante Pôle Formations à  
l'Encadrement et au Management  
Responsable Programmation*

ARIFTS Site Nantais  
10 rue Marion Cahour – 44400 REZE  
Tél : 02.40.75.94.00  
[c.leconte@arifts.fr](mailto:c.leconte@arifts.fr)

## Présentation de la formation :

La formation CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'unité d'Intervention Sociale) relève du Ministère des Affaires Sociales et de la santé (DGCS) et le CAFERUIS est délivré par la DREETS.

### Textes de références

- Arrêté du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

- Décret n° 2022-1208 du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

Le projet pédagogique de la formation préparatoire au CAFERUIS de l'ARIFTS constitue une déclinaison du projet pédagogique institutionnel<sup>1</sup>.

Il s'agit ici de former et de contribuer à la qualification et la promotion des encadrants et responsables d'unité ou de service d'intervention sociale des secteurs sanitaire, social et médico-social et de l'intervention sociale au sens plus large, par la formation professionnelle tout au long de la vie ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE), en répondant aux attentes et besoins des personnes en formation, des employeurs et des partenaires, dans un souci constant de délivrer une formation de qualité et de répondre aux enjeux et évolutions du secteur<sup>2</sup> sur le territoire.

Les politiques sociales sont en pleine mutation et des lois récentes impliquent des changements importants tant dans la prise en charge des personnes que dans le fonctionnement et l'organisation des services ou établissements.

Cette nécessaire adaptation des organisations est en particulier assumée par l'encadrant et responsable d'unité ou de service d'intervention sociale dans cette position d'interface entre les équipes, les personnes accompagnées et l'instance dirigeante.

De cette place privilégiée, il lui est demandé de concevoir et d'animer le projet de l'équipe en adéquation avec les différents niveaux de projets institutionnels.

La formation proposée vise donc à développer des capacités et des compétences spécifiques des encadrants et responsables d'unité ou de service d'intervention sociale, à partir de leur formation initiale et de leurs expériences professionnelles, à concevoir des changements dans les organisations dans lesquelles ils travaillent ou envisagent de travailler. Ces changements ne peuvent prendre sens que dans le cadre d'un projet, articulant les niveaux individuel, collectif, organisationnel et institutionnel.

La formation a donc été conçue pour :

- Proposer des supports de réflexion, des méthodologies, des moyens d'analyse
- Appréhender la transversalité des interventions dans le champ social, (associations, établissements, services, quartiers, villes...)
- Préparer les encadrants et responsables d'unité ou de service d'intervention sociale à être des acteurs d'évolution de projet, à partir d'une réflexion éthique.
- Apporter des techniques en termes de gestion de personnel, budgétaire et administrative
- Permettre d'assumer et d'investir la fonction de cadre de manière engagée
- Comprendre l'organisation et ses enjeux par une connaissance des fondements de la sociologie des organisations
- Concevoir et mettre en œuvre une démarche de projet par : une analyse des besoins sur un territoire d'intervention ; l'établissement d'un diagnostic portant sur le fonctionnement et l'organisation du service en réponse aux besoins du public et à leur évolution ; une connaissance des textes législatifs et cadres

---

<sup>1</sup> Projet Pédagogique Institutionnel ARIFTS

<sup>2</sup> Projet Pédagogique Institutionnel ARIFTS

réglementaires ; l'élaboration d'hypothèses et de scénarios d'évolution à apporter au service d'une adaptation aux besoins des personnes en termes d'activité ; une appropriation et une adaptation des supports de travail ; un travail en interaction et des pratiques de réseaux ;

- Contextualiser le projet par un recueil, un traitement et une analyse des informations afin de définir les stratégies et les enjeux en termes de responsabilités.
- Connaître, appliquer et promouvoir les droits des personnes
- Animer, coordonner, dynamiser une équipe par : une organisation des dispositifs ; une concertation ; une écoute ; une gestion du personnel ;
- Gérer un dispositif aux plans administratif et financier
- Assurer le suivi du projet au travers d'une évaluation permettant sa réactualisation
- Communiquer, débattre, associer différents partenaires et promouvoir le projet

L'encadrant et responsable d'unité ou de service d'intervention sociale dispose d'autonomie, d'initiative et de responsabilités dont le degré varie selon sa position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation. Il fait partie de l'équipe de direction.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale pilote l'activité de l'unité. Dans ce cadre, il organise la mise en œuvre de l'activité et l'évalue. Il met en place des partenariats et impulse le travail en réseau au service de l'activité de l'unité. Il est garant du respect des droits et libertés des personnes accueillies ou accompagnées et notamment du projet personnalisé. Il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination des personnes et peut être amené à solliciter ou à collaborer avec leur entourage. Il s'assure de la qualité des projets individuels et collectifs. L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale assure un rôle d'interface entre la direction et les équipes, entre plusieurs équipes et entre les équipes et les partenaires ou intervenants externes à l'unité.

Il manage une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles et coordonne l'organisation du travail. Il assure le suivi de la gestion des ressources humaines et veille à la circulation de l'information au sein de l'unité d'intervention sociale. Il favorise une réflexion éthique et une démarche réflexive au sein des équipes.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale gère les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale. Il est garant de l'application du cadre réglementaire, de l'évaluation des besoins matériels et techniques pour les équipes et les personnes. Il élabore et/ou exécute le budget prévisionnel de l'unité d'intervention sociale, assure le suivi et rend compte de sa gestion.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale participe à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service. Il crée les conditions de participation de l'équipe et des personnes dans les phases d'élaboration et d'évaluation du projet de l'unité d'intervention sociale. Il s'assure de la cohérence des orientations entre les deux niveaux de projets. Il adapte et développe l'offre de services de l'unité d'intervention sociale en tenant compte de l'évolution des besoins des publics, du territoire, des recommandations de bonnes pratiques spécifiques au cadre d'intervention et des transformations des politiques publiques.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale développe et apporte une expertise technique qui repose sur la connaissance des publics, des politiques publiques, des secteurs d'intervention, des modes d'intervention, du territoire et de l'intervention sociale.

#### Champs d'intervention :

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il peut travailler dans des établissements qui relèvent du secteur privé non lucratif, du secteur public ou du secteur privé lucratif.

## Publics visés par la formation et prérequis

La formation est accessible aux personnes répondant à l'une au moins des conditions suivantes :

- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans, réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Et ayant obtenu la sélection CAFERUIS.

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

1° Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;

2° Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles R. 451-20 à R. 451-28 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret no 2022-1208 du 31 août 2022 susvisé ;

3° Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du code de l'action sociale et des familles.

### Sélection-admission

L'épreuve de sélection consiste en un entretien oral, sur la base d'une note rédigée par le candidat, d'une durée de 30 minutes, qui doit permettre d'apprécier les aptitudes et motivations du candidat au regard du projet de formation, la cohérence avec son projet professionnel, les capacités à s'inscrire dans un parcours de formation.

L'entretien doit permettre de :

- préciser au candidat les objectifs et les contraintes de la formation,
- apprécier les aptitudes et motivations du candidat au regard de son projet de formation et de la fonction d'encadrement,
- évaluer la cohérence de son projet professionnel,
- recueillir les demandes d'allègements envisagés en fonction de son parcours, ses qualifications et sa situation professionnelle,
- évoquer le nécessaire investissement en termes de travail personnel,
- clarifier les conditions de sa participation et le financement envisagé.

Seront pris en compte son adhésion au projet pédagogique CAFERUIS ARIFTS, ainsi que sa capacité à communiquer.

Cet entretien est évalué sous forme d'une note portée sur 20.

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter son parcours professionnel et de formation, sa motivation argumentée à entrer en formation et à poursuivre un parcours de formation au CAFERUIS, ainsi que ses représentations des fonctions d'encadrement.

A l'issue de l'épreuve, le directeur d'établissement ou son représentant réunit les membres de la commission d'admission pour un travail d'harmonisation de leurs évaluations, et leurs commentaires.

Chaque candidat reçoit la notification de son résultat par courrier. L'admission sur la liste principale ou la liste complémentaire reste valable 3 ans. L'admission n'est valable que pour l'ARIFTS.

### **Le bilan de positionnement**

La durée de la formation et son contenu peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par les candidats, tenu compte du fait que le candidat soit inscrit dans une démarche de certification globale ou d'acquisition de bloc de compétences.

A l'entrée en formation, les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou ceux inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'allègement de formation et/ou de dispense d'épreuve de certification, sur la base d'un protocole de dispense et d'allègement (cf. protocole d'allègement et de dispenses)

Un programme de formation individualisé établi au regard des dispenses d'épreuves de certification et/ou d'allègements est construit pour chaque stagiaire.

Ce bilan de positionnement constitue concomitamment l'entretien d'admission pour l'entrée en Master 1 Intervention et Développement Social de l'Université de Nantes, couplé au CAFERUIS dans notre montage pédagogique pour les stagiaires qui s'inscrivent sur le double cursus. La situation des futurs RUIS en formation au regard des exigences de niveau pour l'entrée en Master est examinée par la commission d'admission du Master IDS (le responsable du Master IDS et la responsable de formation CAFERUIS).

Pour les titulaires de diplômes universitaires au moins de niveau Licence, et de niveau 6 au RNCP, l'entrée en Master en concomitance avec le CAFERUIS ne nécessite aucune démarche administrative particulière.

Pour les futurs RUIS en formation qui ne sont pas titulaires d'une licence, une demande de validation des acquis professionnels (VAP85) est adressée au Président de l'Université de Nantes.

## **Objectifs de la formation**

Les objectifs de la formation renvoient aux compétences attendues.

La formation au CAFERUIS répond aux responsabilités et compétences attendues des cadres, managers de proximité et s'inscrit dans le paysage des qualifications requises. Homologuée au niveau 6, la formation au CAFERUIS est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

Le dispositif innovant et précurseur d'adossement à un Master 1 en concomitance proposé par l'ARIFTS atteste d'une constante volonté d'ouverture et de mutualisation des ressources matérielles et pédagogiques pour la formation des cadres de proximité, directeurs, managers et gestionnaires, et des cadres d'appui (développement,

expertise et ingénierie) de haut niveau pour développer la qualité des formations : une expérience du travail en réseau dans le cadre de l'ARRIFTS (Association Régionale du Réseau des Instituts de Formation en Travail Social) puis de l'ARIFTS (Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social), et une longue expérience de coopération avec l'Université de Nantes (dès 1979, développement d'un partenariat avec le couplage d'une Maîtrise SSAT et du Diplôme Supérieur en Travail Social D.S.T.S).

La formation au CAFERUIS dispensée par l'ARIFTS est couplée au Master 1 Intervention et Développement Social (IDS), spécialité 1 Management des Organisations d'Intervention Sociale et Médico-Sociale (MOISM) de la Formation Continue de l'Université de Nantes, au sein d'un Master professionnel IDS organisé par ailleurs, sur le Master 2 spécialité 1 Management des Organisations d'Intervention Sociale et Médico-Sociale (MOISM) avec le CAFDES et sur la spécialité 2 Conseil et Développement d'Interventions sociale et Médico-Sociale (CDISM) en concomitance avec un autre diplôme supérieur du Ministère des Affaires sociales le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS), pour lequel l'Université de Nantes a l'agrément et l'ARIFTS est partenaire.

Le dispositif nantais de l'ARIFTS, unique en France, favorise les passerelles et permet d'envisager, en particulier, le passage des formations aux fonctions de cadres de proximité, à celles de cadres d'appui et de cadre de direction, dans une logique de parcours de qualification, d'orientation ou de reconversion aux fonctions d'encadrement dans le champ de l'intervention sociale. Cette logique de parcours permet de réduire les coûts de formation, le temps de la formation, et donc d'absence des terrains d'exercice professionnel.

Le cursus proposé associe de manière complémentaire des formateurs de centres de formation en travail social ayant des formations supérieures universitaires, des professionnels ou experts de l'intervention sociale dont des personnes titulaires du CAFDES, du CAFERUIS et des enseignants d'université (Professeurs, Maîtres de Conférences, chargés d'enseignement contractuels) spécialistes et intéressés par les questions du social.

La formation au CAFERUIS laisse une large part d'enseignements et de conférences d'experts professionnels et notamment cadres intermédiaires, directeurs (y compris Directeurs Administratifs et Financiers et Directeurs des Ressources Humaines) et directeurs généraux - deux tiers des heures programmées -, partenaires habituels de l'ARIFTS. Les stages sont organisés grâce au réseau constitué par ces partenaires.

Le champ de l'intervention sociale représente aujourd'hui des zones d'activité particulièrement dynamiques sur le territoire régional, en lien avec « une population vieillissante et féconde »<sup>3</sup>. La préoccupation du corps social pour les populations présentant pour des motifs divers (le vieillissement, les nouvelles formes de dépendance, l'accès aux soins, l'inclusion sociale et professionnelle...) des besoins d'aide et d'accompagnement dans des domaines variés de leur existence sociale est avérée. Elle se traduit en de nombreux dispositifs, souvent fortement segmentés dans leur émergence initiale, mais invités de plus en plus à se constituer en réseau (de soin, d'aide, d'insertion...), à coopérer dans une logique de parcours au plus près de l'environnement des personnes concernées. Les logiques de recherche centrées sur le fonctionnement des organisations concourant à ce champ et des interventions qu'elles réalisent sont actuellement en plein développement dans des champs disciplinaires divers présents dans le Master associé : sciences de gestion, sciences politiques, économie, géographie, sociologie, psychologie, philosophie (éthique...). Cette pluridisciplinarité, alliée à un haut niveau scientifique, représente ici un atout majeur pour des professionnels confirmés ou personnes en reconversion professionnelle désireux de s'approprier les savoirs théoriques et méthodologiques aujourd'hui disponibles.

Nous revendiquons de former et préparer les futurs cadres et directeurs à des postures professionnelles intégrant une forte réflexion sur les dimensions politique (compréhension des enjeux, analyse des contextes...), technique (Gestion FI, GRH, droit du travail, cadres juridiques...), et éthique en accord avec le projet pédagogique institutionnel (éthique des relations humaines comme exigence formative<sup>4</sup>, conception de l'autre, limites d'une aide...), en alliant : suivi individuel de la construction d'un projet personnel de formation ; accompagnements collectifs en petits groupes d'une douzaine de stagiaires en analyse de pratiques encadrée par un professionnel ;

---

<sup>3</sup> Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2018-2022

<sup>4</sup> Projet Pédagogique Institutionnel 2017-2018

enseignements techniques spécialisés dispensés par des experts universitaires et des directeurs et directeurs généraux du champ ; et enseignements de tronc commun (enjeux et analyse des politiques publiques, organisation politique, administrative et financière du secteur), permettant d'envisager des synergies indispensables entre encadrants dans le contexte de montée en puissance des cadres invitant à repenser l'équipe de direction et les transversalités en formation<sup>5</sup>.

L'analyse de pratiques « en et de formation »<sup>6</sup> met au travail les capacités réflexives et analytiques au service d'actions adaptées aux contextes d'intervention. L'alternance intégrative implique l'intrication et l'articulation étroite de deux acteurs majeurs de la formation : l'Institut de formation et les terrains professionnels. Leur distinction, en même temps que leur complémentarité, renvoie à la co-construction d'une continuité pédagogique qui s'étend de l'expérience à la réflexion et à l'acquisition de savoirs<sup>7</sup>. C'est dans cette conception que se construisent les rapports entre les terrains de stage et d'exercice professionnel et le pôle Formations à l'Encadrement et au Management.

L'orientation pédagogique mobilise une pluralité d'approches pédagogiques et de nouvelles mises en perspectives des savoirs : plateforme numérique, Forum de discussion organisé par et pour les stagiaires CAFERUIS, permettant l'appropriation, la sédimentation de savoirs, de connaissances, de travail collaboratif transférable sur le terrain professionnel – construction d'un WIKI.

L'ARIFTS assure une mission d'accompagnement à l'insertion professionnelle des cadres et directeurs en formation et des titulaires du CAFERUIS, en collectant des offres d'emploi et en les diffusant via son réseau de stagiaires et d'anciens stagiaires pendant la formation et après la formation sans limite de durée. Nous accompagnons les stagiaires dans leurs démarches de recherches d'emploi dans l'espace pédagogique d'analyse des pratiques et de groupe de suivi de la formation, en permettant une amélioration des CV, leur ajustement à la réponse à une annonce d'offre d'emploi, ou de préparation à un entretien d'embauche.

L'ARIFTS a supporté et supporte toutes démarches de constitution de réseaux professionnels de cadres et directeurs du territoire (accès aux locaux, propositions de contacts d'intervenants, intervention de formateurs ARIFTS), qui ne sont pas à son initiative, dans une visée de stimulation et d'ajustements des savoirs et pratiques adaptés aux contextes locaux d'action.

## Durée de la formation et modalités d'organisation

### Enseignement théorique : 400 heures

Le CAFERUIS est composé de 4 blocs de compétences.

La formation au CAFERUIS est une formation professionnelle pour adultes, par alternance, de 14 mois à l'ARIFTS, de 400 h de formation théorique, réparties en 4 domaines de formation :

- DF1 : piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (150 heures)
- DF2 : manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale (100 heures)
- DF3 : gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale (60 heures)
- DF4 : contribuer au projet d'établissement ou de service (90 heures)

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences, le nombre d'heures total de la formation varie en fonction du nombre de blocs de compétences à acquérir.

---

<sup>5</sup> Projet Pédagogique Institutionnel 2017-2018

<sup>6</sup> Projet Pédagogique Institutionnel 2017-2018

<sup>7</sup> Projet Pédagogique Institutionnel 2017-2018

L'assiduité de chaque stagiaire est vérifiée au regard de la feuille d'émargement qui doit être signée quotidiennement matin et après-midi (idem pour le formateur).

Répartition des enseignements théoriques : 1 semaine de regroupement par mois (sauf en juillet et août).

Date de début : septembre N

Date de fin : Novembre N+1

Prévoir une journée en novembre N+1 pour la soutenance du mémoire.

Horaires de la formation : 9h – 12h30 puis 13h30 – 17h (du lundi au vendredi)

Des séquences de formation peuvent exceptionnellement être prolongées jusqu'à 18h45 du lundi au vendredi. Elles peuvent, pour différentes raisons, être programmées exceptionnellement sur d'autres plages horaires, l'amplitude possible étant de 8h à 20h. De même, la personne en formation peut, exceptionnellement, être invitée à participer à des événements de formation en soirée (conférences, spectacles, film...) de 20h à 23h.

Lieu de la formation : ARIFTS – 10 rue Marion Cahour – 44400 REZE

Nombre de stagiaires : 40 places autorisées

### **La formation pratique : 420 heures**

Les heures de formation pratique sont organisées sous la forme d'un ou deux stages associés à la formation théorique, dont la durée varie suivant l'inscription du candidat dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences ou de certification globale et en fonction des allègements.

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale, la période de formation pratique est référée aux quatre blocs de compétences. Elle doit donc permettre au stagiaire d'acquérir ou d'approfondir des savoirs théoriques et des savoirs opérationnels dans chacun des blocs de compétences.

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences, la période de formation pratique est référée aux blocs de compétences 1,2, et 4. Une période minimale est associée à chacun des blocs 1,2 et 4 dans le cas d'une inscription par bloc.

Les candidats en situation d'emploi dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale peuvent réaliser la période de formation pratique au sein de leur organisation d'emploi, sous réserve de l'effectuer dans un établissement ou un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent. Les candidats en fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale peuvent, le cas échéant, effectuer une partie de la formation pratique sur le poste occupé.

La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants. La notion d'établissement ou service social ou médico-social doit être entendue dans un sens large incluant l'ensemble des secteurs de l'intervention sociale.

La mise en œuvre de la formation pratique nécessite un projet de formation pratique validé par le centre de formation, une convention de formation pratique exprimant les objectifs du stage et les obligations du stagiaire et du lieu d'accueil et une évaluation de formation pratique portée sur l'attestation de fin de formation pratique.

La formation pratique fait l'objet d'une convention entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil. Cette convention précise, outre les noms et qualifications des référents professionnels, les modalités



de déroulement la formation pratique, les objectifs et les modalités de l'évaluation. Elle précise également les engagements réciproques des signataires.

L'organisation de la formation pratique est convenue entre la personne en formation et le site qualifiant.

### **Les allègements de formation**

L'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. Toutefois, la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats en situation d'encadrement dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale, l'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. L'allègement de la durée de la formation pratique peut être porté à la moitié de la durée de la formation pratique.

## **Contenus de la formation**

La formation CAFERUIS est construite sur la base d'un référentiel professionnel structuré autour de compétences regroupées en blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents.

Le référentiel de formation est construit de manière à ce que chaque domaine de formation du diplôme permette l'acquisition d'un bloc de compétences déterminé.

Les domaines de formation comprennent des apports théoriques, des apports méthodologiques et du temps de suivi et d'accompagnement pédagogique.

Les apports méthodologiques sont destinés à apporter des bases liées aussi bien au domaine de compétences correspondant qu'aux travaux demandés dans le cadre de la certification.

Le suivi et accompagnement pédagogique ont pour objectifs de permettre au candidat d'être soutenu dans la démarche de l'alternance et d'être guidé dans son positionnement professionnel.

A l'ARIFTS, l'analyse et l'évaluation des pratiques de stage constituent donc des aspects essentiels de cet accompagnement.

<b>DF 1 - Bloc 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (150h)</b>	
<b>Contenus de formation</b>	
	Organisation adm et fin du secteur (M1S1) 28
	Système de santé (M1S1) 17,5
	Méthodo de l'évaluation (M1S1) 14
	Sociologie des organisations - logiques d'acteurs - partenariat réseaux 14
<b>Unité de Formation 1 La conduite de l'activité</b>	<b>73,5</b>
	Droit des bénéficiaires (M1S1) 7
	Les projets (M1S1) 10,5
	Droit des bénéficiaires et SSI (bases de données) (M1S1) 10,5
	GEF Ethique, responsabilité, prise de décision 14
<b>Unité de Formation 2 La personne et son entourage</b>	<b>42</b>
	Diagnostic territorial - approche réseau (M1S1) 14
	DET - méthodo diag (+3h) 20,5
<b>Unité de Formation 3 Le partenariat et le travail en réseau</b>	<b>34,5</b>
	<b>150</b>
<b>DF 2 - Bloc 2 : Manager et Gérer les Ressources Humaines (100h)</b>	
<b>Contenus de formation</b>	
	Socio éco du travail et de l'emploi (M1S1) 17,5
	Management d'équipe (M1S1) 14
	MGRH (S2) 26,5
<b>Unité de Formation 1 Management</b>	<b>58</b>
	Droit du travail conv (M1S1) 28
	Droit du travail collectif (M1S2) 14
<b>Unité de Formation 2 GRH</b>	<b>42</b>
	<b>100</b>
<b>DF 3 - Bloc 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une UIS (60h)</b>	
<b>Contenus de formation</b>	
	Gestion administrative (S1S2) 25
	Gestion fi approfondie - logistique (M1S2) 10,5
<b>Unité de Formation 1 Gestion administrative et logistique</b>	<b>35,5</b>
	GFI (S2) 24,5
<b>Unité de Formation 2 Gestion budgétaire</b>	<b>24,5</b>
	<b>60</b>
<b>DF 4 - Bloc 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service (90h)</b>	
<b>Contenus de formation</b>	
	Méthodologie de projet (M1S1) 14
	Atelier Mémoires 24,5
	Amélioration continue de la qualité (S2) 14
<b>Unité de Formation 1 Le projet</b>	<b>52,5</b>
	Economie Sociale et Solidaire - RSE (M1S2) 14
<b>Unité de Formation 2 L'action publique et ses transformations</b>	<b>14</b>
	GEF veille - participation des usagers 23,5
<b>Unité de Formation 3 Veille professionnelle</b>	<b>23,5</b>
	<b>90</b>

## Moyens et méthodes pédagogiques

Les enseignants sont attentifs à adapter leurs modalités pédagogiques pour permettre à l'ensemble des stagiaires d'acquérir et de maîtriser les contenus dispensés. L'équipe pédagogique veille à ce que l'ensemble des stagiaires soit en situation de réussite.

L'équipe pédagogique tient à garder la maîtrise de ses choix d'enseignement et de contrôle, dans le respect du cadre réglementaire du diplôme et des pratiques du centre de formation. Cette liberté garantit les possibilités d'innovation pédagogiques et d'engagement particuliers dans les modalités d'enseignement.

Elle garantit en outre l'adaptation des pratiques pédagogiques aux stagiaires et aux groupes de stagiaires en formation.

Chaque intervenant transmet au centre de formation un plan de cours et l'ensemble des supports pédagogiques (vidéo, support écrit, etc.) qui sont remis aux stagiaires.

L'ensemble des documents est ensuite placé sur une plateforme numérique accessible par les stagiaires, les intervenants, responsables de formation et assistantes de formation.

Les intervenants se rendent disponibles pour les stagiaires afin de leur permettre de bénéficier d'aides supplémentaires, suivi individuel (lectures, relectures des dossiers, études de cas, correction, etc.).

Des contacts entre la responsable de formation et les intervenants et des réunions pédagogiques ont lieu régulièrement par domaine de formation afin de coordonner les enseignements.

À l'ARIFTS, c'est la responsable pédagogique CAFERUIS qui pilote chaque domaine de formation, en lien avec un ou deux professionnels d'encadrement en appui.

Chaque intervenant veille à adapter et à actualiser ses contenus de cours dans le respect du référentiel de formation. Les supports pédagogiques sont ainsi régulièrement modifiés et actualisés. La responsable de formation veille à cette actualisation.

L'ARIFTS met à disposition des stagiaires son centre de ressources documentaire. Toutes les salles de formation sont équipées d'ordinateur avec un accès au Wifi, d'un vidéo projecteur, de paperboard, et rendent possible la visioconférence.

## **Évaluation de la formation / sanction de la formation**

La préparation aux épreuves de certification repose sur l'organisation d'épreuves blanches corrigées et appréciées par l'enseignant. Ces épreuves sont profitables aux stagiaires qui peuvent ainsi juger de leur niveau d'acquisition et du travail restant à fournir suite aux conseils donnés par l'enseignant. Elles sont aussi profitables à l'enseignant qui peut ainsi juger des reprises ou compléments de cours nécessaires à la réussite des stagiaires.

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individualisé dans la rédaction de leurs dossiers et de leur mémoire.

L'organisation de la formation respecte les temporalités de chaque domaine de formation, en particulier en lien avec le calendrier d'abondement des notes du livret de l'étudiant demandé par la DREETS.